

CIBLE

Échec

L'échec du sommet de Bruxelles sur la question budgétaire rappelle à l'ensemble des

Européens que les intérêts nationaux sont et resteront difficilement compatibles, quel que soit le traité en vigueur.

Ce constat ne conduit pas au repli nationaliste. Bien au contraire, les intérêts irréductibles doivent être transcendés par un programme commun de développement qui sera utile à l'ensemble des pays membres d'une Union vouée à s'élargir encore. C'est possible en raison de la richesse de l'Ouest européen et c'est beaucoup plus simple à mettre en œuvre que les actuelles procédures technocratiques.

Encore faudrait-il que la politique économique commune aux nations européennes ne soit pas contredite par la dogmatique déstabilisatrice du libre-échangeisme et par l'obsession ruineuse de l'euro fort.

Dominique de Villepin a raison de dire que l'actuelle parité entre l'euro et le dollar constitue un handicap pour les industries européennes. Mais il ne peut être pris au sérieux lorsqu'il propose un « dialogue » entre l'eurogroupe et la Banque centrale européenne. C'est le statut et ce sont les missions de la BCE qu'il faut remettre radicalement en question.

PLAN VILLEPIN

La même galère

Histoire

Les traites négrières

p. 6-7

Citoyens

La mise en fiches

p. 2

Fichage, flicage : la filature du citoyen...

Tous les bergers d'antan vous le diront, l'usine Antoine fabriquait une fameuse encre à moutons. Entendez : une encre à imprimer sur le dos des bêtes l'empreinte indélébile de leur appartenance et leur numéro matricule dans le troupeau.

Le ministre de l'Intérieur - dernier avatar des seigneurs de Beauvau - s'apprête, dit-on, à marquer le troupeau des Français d'une semblable marque : une carte électronique d'identité dont la puce, outre les données habituelles (nom, adresse, date et lieu de naissance), logerait obligatoirement dans nos poisons les données biométriques (photo numérisée, empreintes digitales), y ajoutant notre signature électronique et autres codes utiles aux téléprocédures et transactions sur les sites d'e-commerce, sans préjudice de ceux que chacun placerait « comme dans un vide-poche ».

Cette surenchère technologique sur la carte d'identité infalsifiable en cours d'introduction permettrait le croisement entre les différents fichiers nationaux où figurent nos personnes : droits et prestations sociales, santé, casier judiciaire, RG, permis de conduire, fisc, registre des contacts téléphone et Internet... et

préludera à son extension indéfinie à tous les domaines de notre inscription en société dans le souci de parer aux fraudes et entreprises terroristes dont chacun est potentiellement suspect.

On ne sait que trop à quoi rêvent les têtes d'œuf qui « gouvernancent » la planète... Et cela n'est pas nouveau : en 1978, la loi *Informatique et Liberté* a déjà tenté d'éviter l'effet liberticide d'une interconnexion par l'administration de tous les fichiers publics. Le nouveau projet sarkoso-villépinesque marque cependant deux « progrès » dans la mise en réseau des données personnelles : elle l'étend au-delà des bornes policières et administratives jusqu'au domaine de la consommation et le rend consultable à l'insu de l'intéressé.

Sur le forum Internet fort animé qui traite du sujet (1), certains s'étonnent qu'on s'offusque alors que le fichage est déjà universel et qu'il suffit d'un clic aux fonctionnaires d'État pour recouper entre el-

les les banques de données ; saluant les avantages de cette belle transparence, ils disent qu'elle nuira aux malfrats sans gêner les braves gens. Leur optimisme omet un principe fondamental, celui du caractère **déclaratif** de l'identité. C'est là un des articles du credo anthropologique sous-jacent à nos sociétés : tout homme a droit au secret (signe de sa liberté métaphysique). Il ne doit à personne au monde de se dévoiler totalement mais il le fait librement, sur demande à lui adressée, car son identité, son nom, lui sont propres avant d'être une composante sociale. Ce n'est qu'en cas d'infraction caractérisée que des témoignages peuvent rompre le « mystère » et enfreindre le principe déclaratif par une **dénonciation** et une enquête motivée.

Or, pour la première fois de manière ouverte et sous couvert d'un régime de liberté, l'État se propose de profiter des technologies pour instaurer la « transparence » des identités. En effet, l'encre à

moutons nouvelle formule aura de commun avec l'animalière qu'on la déchiffre de l'extérieur, sans demande d'enquêteur ni déclaration du sujet. Dotée d'une puce RFID lisible sans contact, à l'insu du porteur, elle répondra à distance, comme un « spyware » permettant le pistage permanent que n'assurait que par intermittence les cartes bancaires et téléphones portables. Comme les gibiers protégés en montagne, comme les chats et les chiens, voire les snobs dont la puce hypodermique implantée ouvre les portes de la jet-set... sur l'écran de contrôle, un code apparaît, le vôtre. Prouvez que vous n'êtes ni chien errant, ni poseur de bombes... et que vous consommez gentiment vos revenus selon la norme (2).

Évidemment, comme tous les fantasmes à la Big Brother, celui-ci est irréaliste et irrationnel : l'État est ridicule d'en bercer le projet alors qu'il n'a les moyens ni de gérer utilement une telle montagne d'informations, ni d'empêcher les commerciaux d'en faire usage mercantile et les truands de les usurper sauvagement pour brouiller leurs pistes. Mais une directive européenne de 1995 condamnant ces pratiques commerciales a été transposée en droit français en 2004... Il serait piquant de le rappeler à la haute conscience européenne de ces ministres (3).

Luc de GOUSTINE

(1) http://www.foruminternet.org/carte_identite/

(2) Pour un point complet, lire « *Le harcèlement numérique* » sous la direction de Jean-Luc Girot, Dalloz, 271 p., prix franco : 24 €.

(3) Par pétition sur www.ldh-france.org.

royaliste 

SOMMAIRE : p.2 : Fichage, flicage : la filature du citoyen - p.3 : Socialistes en éclats - Le marché en hausse - p.4 : Vil pince-sans-rire - p.5 : Les questions molles - p.6/7 : Les traites négrières - p.8 : Jihad - Chassez le poncif ! - p.9 : La loi de Dieu - p.10 : Norwid - Du soin extrême de la personne du Roi - p.11 : Action royaliste - p.12 : Editorial : Dénier de démocratie.

RÉDACTION-ADMINISTRATION
17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris
Téléphone : 01.42.97.42.57
Télécopie : 01.42.96.05.53
Dir. publication : Yvan AUMONT
Com. paritaire 0509 G 84801
ISSN 0151-5772

Bulletin d'abonnement

Nom/Prénom :

Adresse :

Profession : Date de naissance :

souscrit un abonnement de :

☐ trois mois (20 €) ☐ six mois (30 €) ☐ un an (47 €) ☐ soutien (100 €)

ROYALISTE, 17, rue des Petits-Champs, 75001 PARIS - CCP 18 104 06 N Paris

Socialistes en éclats

L'avenir du Parti socialiste est-il pensable, pensant ou capable de se penser à court terme ?

Pour l'heure, la pensée se présente comme un pansement – une sorte de bande Velpeau qu'on met sur des fractures multiples.

Le chef de la Bande Velpeau s'appelle François Hollande. Complètement dépassé par la tonalité de la campagne au point de faire appel au maréchal Jospin auto-exilé sur son île, puis écrasé par sa cinglante défaite au soir du 29 mai, le bonhomme de la rue de Solferino essaye de se sauver en utilisant l'arme des faibles : la discipline assortie de l'exclusion du Grand Coupable (Laurent Fabius) qui est le grand vainqueur de la bataille du référendum.

La fraction hollandiste ne voit pas que le Parti socialiste s'est avoué depuis sa campagne interne la division qui le ronge depuis vingt ans et qui oppose de manière irrémédiable les ralliés à l'ultra-libéralisme et les authentiques socialistes. La logique interne est celle de la scission entre les deux groupes : si la direction hollandiste parvient à conserver le pouvoir lors du prochain congrès, les socialistes devraient fonder un autre parti ; si ces derniers, regroupés autour de Laurent Fabius, parviennent à conquérir l'appareil, ce sont les « sociaux-libéraux » qui seront obligés de se soumettre ou de prendre la poudre d'escampette.

Bien sûr, un tiers parti peut rêver d'un replâtrage, mais en ce cas la famille socialiste recomposée perdrait la présidentielle car le vote politique aujourd'hui en France est un

vote de classe, radicalement hostile aux compromis entre oligarques et autres archontes roses, rouges et verts.

Dans tous les cas de figure, François Hollande n'est pas en mesure de mener la barque. C'est un énarque banal, porté sur le devant de la scène par les hasards d'un courant d'air historique et qui va tomber dans la fosse d'orchestre sans même faire rire le public.

Bien sûr, Laurent Fabius apparaît comme le seul candidat sérieux de la gauche à l'élection présidentielle. Ce n'est pas une affaire de mandats, de réseaux, d'alliances au centre ou à l'extrême gauche mais la conséquence d'une situation : l'ancien Premier ministre est le seul homme politique en mesure de s'affirmer, face à Jacques Chirac, comme son véritable opposant politique – Nicolas Sarkozy n'a dans la majorité qu'un statut de rival – et comme un possible président de la République. Les souvenirs mêlés que nous avons de Laurent Fabius et les jugements contrastés que nous pouvons porter sur lui ne changent rien à cet état de fait. Alain Duhamel ne s'y trompe pas et l'a désigné, dans un article (1) lourd de dépit et de haine, comme l'ennemi. C'est dire à quel point Laurent Fabius paraît déjà redoutable...

Sylvie FERNOY

(1) *Libération* du 15 juin.

Le marché en hausse

La libération de Florence Aubenas et de Hussein Hanoun, pris comme otages le 5 janvier dernier à Bagdad, provoque soulagement et malaise. Une fois de plus, les médias parisiens ont agi de manière irresponsable.

Pendant cinq mois, on nous a dit et répété que les journalistes « partent pour nous ». Or la question que plusieurs d'entre eux (d'entre nous) se posent n'est pas celle des risques du métier, mais du facteur aggravant que constitue la mise en scène médiatique.

Les grands médias se targuent de jouer un rôle décisif dans la libération des otages depuis la guerre civile au Liban. Telle n'est pas la conviction de ceux qui sont au cœur des négociations avec les ravisseurs. Ainsi, après la libération de Florence Aubenas et de Hussein Hanoun, l'ambassadeur de France en Irak, Bernard Bajolet, a déclaré que la mobilisation des médias n'avait d'autre effet que de faire monter les enchères.

Mais la voix d'un ambassadeur de France ne vaut rien si elle contredit la thèse massivement assénée par les directeurs autoproclamés de l'opinion publique.

Cette thèse a l'avantage de masquer la responsabilité des patrons de journaux, qui envoient inconsidérément leurs salariés dans des pays très dangereux.

Elle s'autojustifie par la nécessité de soutenir le moral des otages, sans tenir compte de la contradiction qui consiste à envoyer des messages de sympathie à des prisonniers dont on allonge, par des initiatives retentissantes, la durée d'enfermement.

Elle permet de dresser un martyrologue de notre profes-

sion et d'héroïser les directeurs de journaux : ainsi Serge July, transformé en chef des opérations médiatiques pour la libération de « Florence et Hussein » et en défenseur vigilant de la liberté d'une presse qui est étroitement contrôlée par les industriels et les banques. Mais c'est le *Nouvel observateur* qui, au final, a décroché la palme en annonçant que Florence avait réconcilié l'espace d'un dimanche la France « qui s'étripait dans les horreurs de la guerre civile référendaire » !

La campagne médiatique s'est aggravée des déclarations irresponsables de Robert Ménard (*Reporters sans frontières*) qui a précisément chiffré, le 11 juin sur *LCI*, le montant de la rançon qui aurait été versée aux ravisseurs de Florence Aubenas et de Hussein Hanoun. Dans le monde entier, les organisations politiques ou criminelles spécialisées dans la prise d'otage disposent désormais d'un prix plancher pour la prise d'un journaliste parisien.

Mais les futurs otages doivent savoir qu'il n'y a pas de prix unique de l'otage français : un journaliste parisien pris en Irak vaut très cher, le même ramassé par des indépendantistes tchétchènes n'est pas coté à la bourse médiatique. N'oublions pas non plus que la grande presse forme un club corporatiste : une politique comme Ingrid Betancourt, prisonnière depuis plus de 1 200 jours, n'a droit qu'à un taux minimum de compassion.

Annette DELRANCK

Vil pince-sans-rire

Cinq minutes à peine, après que Dominique de Villepin vient de prononcer son discours de politique générale, le 8 juin, devant les députés, le téléphone sonne chez certains dirigeants d'organisations syndicales...

C'est Gérard Larcher, ministre délégué à l'Emploi, au Travail et à l'insertion professionnelle des jeunes, qui cherche à les rassurer. « Mais non, le Premier ministre n'entend pas mettre en pièces le code du Travail. » Puis tout y passe. Sa proposition de *Contrat à durée indéterminée* avec une période d'essai de deux ans ? « Nous avons des marges de manœuvre, il y a possibilité d'amender cette proposition », répond-il en substance. Le semblant de concertation que Villepin propose ? « Vous serez reçus et associés aux décisions. » L'absence de moyens ? « J'aurai tous les moyens dont j'aurai besoin. »

Pendant quelque dix minutes, les syndicalistes ont droit à une explication de texte. Peine perdue. Dans l'heure qui suit, les communiqués tombent. Pour la première fois depuis longtemps, les syndicats sont unanimes sur le fond ; pour les moyens d'action, c'est une autre paire de manches. Bernard Thibault, pour la CGT, estime que le Premier ministre « n'a en rien pris la mesure des exigences sociales exprimées dans les mobilisations de ces derniers mois et dans le vote référendaire du 29 mai » (...) et appelle à une « large mobilisation interprofessionnelle pour l'emploi, les salaires, la protection sociale et les services publics » le 21 juin. Les commentaires de la CGT-FO, de la CFDT, de la

CFTC et de l'Unsa ne sont pas plus tendres, mais elles ne participeront pas à la mobilisation du 21 juin : elles attendent de voir comment le projet évoluera. Sur ce point, Gérard Larcher a gagné : en évitant que la grogne sociale se généralise, il gagne du temps et permet au gouvernement de faire passer, en douceur, pendant les vacances, des réformes catastrophiques pour les salariés et le lien social.

La presse ne s'y trompe pas. « Villepin attaque le Code du travail », titre *La Tribune*, quotidien peu suspect de sympathie pour les thèses syndicales ; dans *Les Échos*, on peut lire un article intitulé « un Code du travail assoupli pour les plus petites entreprises » ; enfin, pour *Libération*, « le Premier ministre s'attaque en douce au Code du travail. » Il n'y a guère que *Le Figaro* pour juger que « Le plan d'urgence pour l'emploi ne bouleversera pas le Code du travail. »

En fait, Dominique de Villepin, dans son discours de politique générale, a fait du Chirac... à moins que ce ne soit Chirac qui, depuis dix ans, fait du Villepin. Il semble ne pas savoir trancher entre deux politiques diamétralement opposées. La première consisterait à rompre avec l'ultra-libéralisme et à faire du social, comme semblent le réclamer les Français depuis trois échéances électorales (régionales, européennes et référendum) ou, au contraire,

donner une inflexion encore plus libérale à la politique économique du gouvernement, comme le demande sa majorité parlementaire persuadée d'avoir été élue en 2002 pour mener cette politique. Du coup, il mécontente tout le monde : la droite et la gauche, les syndicats et le patronat (bien qu'il salue quelques avancées, le Medef estime, en effet, que le Premier ministre n'est pas allé assez loin), l'aile libérale de son gouvernement (incarnée par Nicolas Sarkozy et Thierry Breton, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie) et la tendance sociale (Jean-Louis Borloo, chargée de la Cohésion sociale et Gérard Larcher). Tous deux auraient menacé de démissionner si Dominique de Villepin ne donnait pas un caractère plus social à son discours : une semaine après leur nomination, cela aurait fait désordre.

Si l'on considère trois des principales mesures annoncées par Dominique de Villepin pour relancer l'emploi, on peut sans conteste affirmer qu'elles permettent d'enfoncer un nouveau coin dans l'édifice social patiemment construit depuis la Libération. Ainsi, en est-il du contrat nouvelle embauche qui prévoit d'instaurer une période d'essai de deux ans. Outre qu'il dénaturerait la vocation de la période d'essai, ce contrat n'est pas légal. Il n'appartient pas à la loi de fixer la période d'essai, c'est de ressort de la convention

collective ou du contrat de travail. Le Code du travail se contente d'affirmer que la période d'essai doit être d'une durée « raisonnable. » Certes, cette mesure ne s'applique qu'aux très petites entreprises pour leur faciliter l'embauche et leur éviter de la paperasserie, mais à terme, elle risque de s'étendre à toutes les entreprises. Si elle est adoptée en l'état, les salariés iront de petits boulots de moins de deux ans en petits boulots de moins de deux ans, et, entre temps, ils seront pris en charge par l'assurance chômage qui affiche, déjà, un déficit record. L'État, c'est-à-dire le contribuable, est-il prêt à payer parce que les entreprises refusent de rémunérer à sa juste valeur le travail de ses employés ?

Il en est de même des chèques-emploi entreprise qui permettront de payer les salariés, mais qui feront aussi office de contrat de travail. Outre le fait que cette mesure risque de généraliser l'emploi précaire pour les travailleurs sans qualification, il aura pour effet de blanchir le travail au noir. Mais la proposition la plus gagesque du Premier ministre réside dans les allègements de charges sociales patronales au niveau du Smic. D'abord, parce que cette mesure, qui a été instaurée au début des années 1990, n'a jamais été évaluée : douze ans après sa mise en place, on ne sait pas combien d'emplois elle a permis de créer et à quel coût. Ensuite, parce que l'État, malgré la loi Veil de 1994, ne compense pas ce manque à gagner pour les caisses de la Sécurité sociale. Villepin s'en explique : c'est un investissement pour la Sécu ; les chômeurs d'aujourd'hui seront les cotisants de demain. Et l'on s'étonne que le déficit du système de protection sociale se creuse. Là encore, ce sont les assurés sociaux qui paient pour les entreprises. Faisons une suggestion au Premier ministre : qu'il nationalise toutes les entreprises ! Puisque, de toute façon, c'est l'État qui paie les embauches.

Nicolas PALUMBO

Les questions molles

Le sommet du G 8 s'est donné comme priorité les questions de l'aide au développement et du changement climatique.

Et si Tony Blair y voyait la réponse à la crise de l'Europe après le rejet du traité ?

L'Europe a successivement perdu au profit des néo-conservateurs américains tous ses créneaux universalistes : la promotion de la démocratie leur est acquise. Mais les États-Unis, et de façon plus générale le libéralisme de marché, sont également en voie de récupérer les autres grandes causes mondiales de la lutte contre le Sida, du développement durable, et finalement avec Paul Wolfowitz à la tête de la Banque Mondiale, de la réduction de la pauvreté. Que reste-t-il aux Européens ? C'est une question qui taraude Tony Blair qui a voulu reprendre l'initiative grâce à sa présidence du groupe des pays les plus industrialisés, le G 8 qui tenait sommet en Écosse à Gleneagles. Un à un ces thèmes sont évoqués par le président Chirac qui, à chaque fois, a vu ses concepts lui échapper. Blair se croit plus habile. Au lieu de se mettre en porte-à-faux en proposant des idées qualifiées d'utopistes comme la *taxe Tobin*, il a choisi une approche plus pragmatique mais qui lui permet néanmoins d'accuser l'administration américaine, en choisissant les deux seules questions qui, semble-t-il, fassent problème entre lui et Bush. Une traduction littérale les a appelées drôlement les questions *molles*, voulant faire

référence au *soft power*, par opposition aux questions *dures* : défense et sécurité.

Il est vrai que cela nous divertira pour une fois des discours sur le terrorisme. Il est rafraîchissant que l'on s'occupe finalement de questions plus subtiles mais plus fondamentales que les fondamentalismes.

Si nous réfléchissons historiquement, l'Afrique et le climat sont en effet vraiment des fondamentaux. L'Afrique est l'avenir de l'Europe, disait-on parfois au temps de la colonisation et de la décolonisation. Elle l'est peut-être en un autre sens, non des potentialités naturelles que recelait le continent noir, mais des difficultés croissantes que le réchauffement de l'atmosphère promet aux Européens victimes de canicules récurrentes, comme le monde entier de catastrophes dites naturelles.

L'Afrique, le continent pauvre par excellence, exception obstinée aux bienfaits de la mondialisation, était au centre du commerce triangulaire qui a été l'une des origines de la fameuse accumulation capitaliste. L'Angleterre, la première, grâce à la révolution industrielle et à la production de pauvres à domicile, s'était engagée dans la dénonciation vertueuse de ce commerce immoral, prônant sur ce sujet

l'abolitionnisme qui devait faire fureur à travers le monde. La méthode ne semble pas étrangère à celle de Tony Blair aujourd'hui. On se souvient que la France giscardienne avait, au plus fort de la crise pétrolière de 1973-74, réinventé le commerce triangulaire rebaptisé trilogue, en prétendant faire financer par les pétrodollars l'aide européenne à l'Afrique. On sait ce qu'il en advint. « *La fin du monde giscardien* » (1) ne vaut pas que pour la France, mais à la lettre pour le monde. Le tiers exclu, fondement de sa stratégie pour la *démocratie française*, est aussi au cœur de la stratégie de la démocratie internationale, c'est-à-dire libérale américaine (cf. les thèses sur la fin de l'Histoire de Fukuyama).

Contrairement à ce que ces belles âmes voulaient et veulent toujours nous faire croire, ce tiers n'est pas appelé à conforter la majorité des deux tiers mais au contraire à devenir lui-même la majorité. Les ressources naturelles de l'Afrique deviennent alors symptomatiques des écosystèmes universaux. L'Afrique n'est pas une exception mais bien l'étalon de notre civilisation. Une étroite relation est ainsi établie entre les deux questions qui nous concernent tous. Personne n'y échappe. Cette prise de conscience doit conduire à une nouvelle solidarité internationale, que l'on ne doit pas appeler caricaturalement *tiers-mondiste*, mais plutôt *tiers mondialiste*.

Yves LA MARCK

(1) Éric Zemmour, *Le Figaro* daté du 6 juin 2005.

BRÈVES

♦ **ROUMANIE** – Le prince Radu de Hohenzollern-Verigen vient d'être élevé au rang de colonel de l'armée roumaine. Il a été spécialement chargé par le ministère de la Défense des problèmes de coopération militaire avec les structures de l'Otan. Le prince Radu est l'époux de la princesse héritière Margarita, fille aînée du roi Michel. Depuis trois ans déjà, il cumule ses fonctions de conseiller du roi Michel et celle de représentant spécial du gouvernement pour diverses affaires européennes.

♦ **MAROC** – La célébration de la Journée de la Résistance, le 18 juin, a pris cette année au Maroc une tonalité particulière parce qu'elle marquait également le 60^e anniversaire de la reconnaissance du roi Mohamed V comme Compagnon de la Libération, en 1945. Le Roi avait été une des premières personnalités étrangères à recevoir cette distinction. Dès le 3 septembre 1939, dans une lettre lue dans toutes les mosquées du royaume, le souverain avait appelé à la mobilisation en déclarant : « *jusqu'à ce que l'étendard de la France et de ses alliés soit couronné de gloire, nous lui devons un concours sans réserve* ». Près de 85 000 combattants marocains répondirent à son appel et prirent part à toutes les batailles de 1939 à 1945.

♦ **NORVÈGE** – Le roi Harald V a repris ses fonctions officielles, après deux mois d'absence pendant lesquels son fils, le prince héritier Haakon, avait assumé la régence. Agé de 68 ans, le roi Harald avait subi en avril deux opérations du cœur qui avaient nécessité cette convalescence. Le roi a donc pu présider le jubilé qui marque le 100^e anniversaire de l'indépendance de son pays, jour où le Parlement norvégien a décidé de manière unilatérale de dissoudre l'union entre la Norvège et la Suède et d'instaurer une monarchie en élisant comme roi de Norvège un prince danois qui régnera sous le nom d'Haakon VII.

♦ **IRAN** – En signe de solidarité avec les prisonniers politiques iraniens qui avaient entamé une grève de la faim pour protester contre les violations continues des droits de l'homme par le régime des mollahs, le prince héritier, Reza Pahlavi, fils aîné du dernier chah d'Iran a observé un jeûne de plusieurs jours. « *La solidarité avec les prisonniers politiques d'Iran et le soutien à leur légitime requête pour plus de liberté, le respect des droits de l'homme et des perspectives économiques, transcendent les limites des partis politiques et des idéologies* » a-t-il déclaré. Dans une conférence de presse début juin à Paris il a, d'autre part, précisé que la restauration de la monarchie en Iran, n'était pas le problème du moment ; « *la nature du régime iranien devra être décidée par le peuple. Ce que nous voulons aujourd'hui c'est un régime laïque, libre et démocratique* ». Il a enfin condamné toute idée d'intervention étrangère : « *Tout changement de régime ne doit venir que du peuple et non des autres* ».

Les tra négriè

La traite hante douloureusement les mémoires et fait actuellement l'objet de violentes attaques portées par les descendants des victimes africaines contre l'Occident, l'homme blanc, la chrétienté... Sans nier ni réduire l'ampleur et l'atrocité de la traite négrière, un historien érudit, rigoureux et prudent, Olivier Pétré-Grenouilleau, a récemment publié le résultat de ses recherches au terme desquelles il apparaît que les chrétiens, les musulmans et les Africains se partagent la responsabilité de ce crime contre l'humanité.

Comme l'a écrit Fernand Braudel « *La traite négrière n'a pas été une invention diabolique de l'Europe* ». L'esclavage né de la loi du plus fort est une pratique aussi vieille que l'homme organisé en société, il se perpétue et même prospère actuellement en certaines régions d'Afrique où l'on estime à plusieurs milliers le nombre d'individus vendus et achetés chaque année. Ce que l'on a appelé la traite qui est la partie la plus monstrueuse de ce phénomène est celle qui a le plus frappé les esprits. L'occident chrétien a sa triste part dans cette abominable tragédie. Cela lui est reproché dans des discours enflammés, sans nuance ; au mépris de la plus élémentaire vérité, il serait le seul coupable : initiateur, organisateur, bénéficiaire. Lors de la III^e Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui s'est tenue à Durban en 2001 avec 17 000 délégués représentant 194 pays, une mise en accusation des négriers occidentaux a été retenue avec demande de repentance et réparation ; pas un seul mot ne fut prononcé sur la traite arabo-islamique, pas plus que sur la traite interne en Afrique elle-même.

Ce n'est ni la cécité ni l'ignorance qui justifie une pareille discrimination, quantité d'ouvrages traitent de ce problème avec objectivité. Le

dernier en date, magistral, de Olivier Pétré-Grenouilleau, *La traite négrière, essai d'histoire globale*, n'est pas un ouvrage de circonstance chargé d'établir une sorte d'équilibre dans l'ignominie. En 500 pages denses, on trouvera le travail scrupuleux d'un historien puisant dans ses propres travaux ou à de multiples sources. L'érudition est impressionnante, l'honnêteté intellectuelle éclate à chaque page dès lors que l'auteur indique les limites des connaissances acquises, les doutes, les nuances qu'il apporte, avec beaucoup de retenue, à certaines études de ses confrères, enfin, en indiquant les pistes de recherches, il invite à l'exploration d'importantes zones d'ombres qui persistent encore.

Définir la traite comme un simple acte commercial est trop réducteur. Cette pratique doit prendre en compte certains éléments spécifiques qui entraînent des conséquences particulières. Elle suppose des réseaux d'approvisionnements capables d'organiser une production soit par la razzia ou plus fréquemment par un échange marchand à l'intérieur de l'Afrique noire. Un tel trafic ne pouvait se faire que par l'assentiment d'entités politiques locales y ayant intérêt. Enfin elle implique la justification idéologique de la légitimité d'un tel commerce qui doit dissocier lieu de production et lieu d'utilisation.

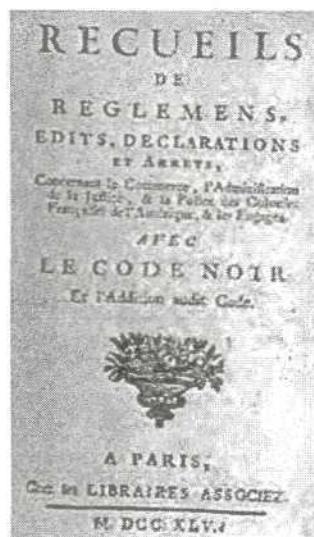
La traite résulte de deux phénomènes distincts

« *apparus à un certain moment et sous certaines conditions... point n'est question de responsabilité mais de mécanisme.* »

Historiquement, l'expansion musulmane coïncide avec ce moment où se produit le premier déclic. C'est à partir du VII^e siècle que la constitution d'un empire musulman de plus en plus vaste conduisit à

Le Coran n'exprimant aucun préjugé de race ou de couleurs, la mutation s'agissant de l'image du Noir alimentant la traite s'explique essentiellement par le fait que « *les habitants de l'empire prirent l'habitude de voir des Noirs asservis et dans la progressive assimilation entre l'homme noir et la figure de l'esclave.* » Toute une littérature développe cette idée. Ibn Khaldoun écrit « *Les nègres ont peu d'humain et possèdent des attributs tout à fait voisins de ceux d'animaux stupides* ». Restait alors à justifier les moyens par lesquels le Noir pouvait devenir esclave, c'est-à-dire justifier les guerres pourvoyeuses de captifs. Les philosophes arabes puisèrent chez Aristote, les religieux firent référence à la malédiction de Cham, le fils de Noé, maudit par son père « *Il sera pour ses frères l'esclave des esclaves* ». Le résultat : 17 millions d'Africains, selon les estimations les-plus communément admises, ont suivi les interminables pistes sahariennes, les réseaux de la traite égyptienne ou ceux de la traite orientale du Mozambique, de la région des grands lacs et de Zanzibar.

La naissance de la traite occidentale à partir du dernier tiers du XVII^e siècle s'explique par la mutation d'un monde soudainement devenu presque sans limites connues grâce aux grandes découvertes et à l'ouverture de l'Europe sur les océans. Dans cette Europe l'esclavage avait été peu à peu remplacé par le servage,



■ Le fameux Code noir réglementant l'esclavage des Noirs.

une augmentation de la main d'œuvre servile. Selon la loi islamique les musulmans ne pouvaient être réduits en esclavage, or, suite aux conversions libres ou forcées, les besoins en captifs idolâtres durent être satisfaits par l'intermédiaire de réseaux fonctionnant à partir de régions situées au-delà des frontières.

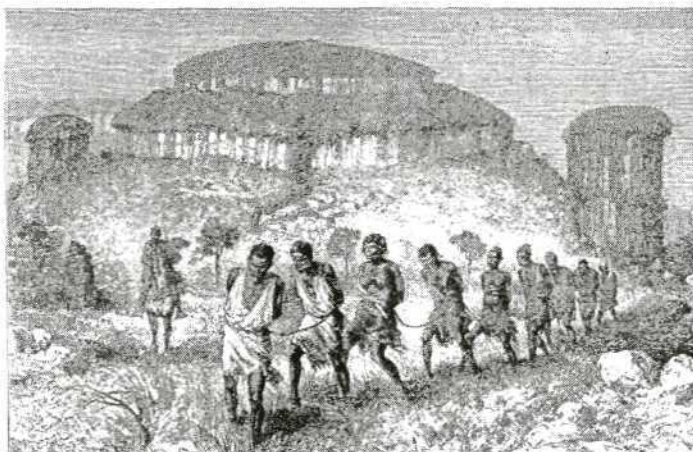
ites res

il subsistera cependant dans sa partie méridionale, alimentant un commerce irrégulier, les victimes se comptant chez les chrétiens orthodoxes, les juifs et les musulmans. En 1453, les Turcs s'emparent de Constantinople, les marchés chrétiens proches orientaux, depuis longtemps mis en sommeil, sont définitivement fermés, on assiste alors à un véritable basculement des activités commerciales. C'est ainsi que le sucre est produit à Madère et aux Canaries, puis sur les côtes africaines mieux connues, enfin la découverte de l'Amérique et des îles antillaises permet une vaste colonisation avec la mise en œuvre de ce qui sera appelé le *Système de la plantation* exigeant une main d'œuvre importante. La traite occidentale apparaît alors ; bilan : 11 millions de noirs déportés entre 1519 et 1862, le Portugal devenant – de loin – la plus importante nation négrière occidentale. Le Brésil et les Antilles absorbent la majeure partie des contingents, loin devant la France et ce qui deviendra plus tard les États-Unis.

Naturellement, pour apaiser les scrupules (?), il convenait, là aussi, de justifier l'emploi d'Africains en tant qu'esclaves. On remet au goût du jour la vieille malédiction de Cham, on va chercher et trouver des arguments chez saint Augustin et saint Thomas d'Aquin ; c'est ainsi qu'à grands renforts de casuistique et malgré d'admirables

résistances, la traite fut déclarée licite par le pape en 1465 pour raisons évangéliques...

Ce commerce n'aurait pas été possible sans une offre marchande suffisante. Seuls 2 % des captifs de la traite occidentale furent kidnappés par des négriers venus de la mer. L'essentiel des *produits* fut fourni par les autorités en place « *ce sont ces mêmes pouvoirs qui ont réglementé et organisé les opérations de vente des captifs* » celles-ci étaient rentables pour nombre d'élites locales. L'auteur démontre que les négriers avaient affaire avec des fournisseurs avisés qui ne s'en laissaient pas compter sur la qualité de la pacotille fournie en paiement – encore une légende qui s'effondre – et qui avaient rapidement assimilé à leurs profits la loi de l'offre et de la demande.



■ Caravane d'esclaves menée par des Africains pour être vendus aux négriers

Marchés atroces qui ont incontestablement enrichi leurs géniteurs mais aussi, surtout dans sa phase finale, marchés aléatoires n'assurant pas et de loin les 800 % de profits avancés par certains. En France, les études les plus rigoureuses avancent un revenu de 10,50 % des sommes investies, suffisant pour attirer les capitaux nécessaires à l'organisation de ce qui fut appelé *le commerce triangulaire*. Parmi les souscripteurs de parts on trouvera ce grand humaniste de Voltaire engageant 5 000 livres dans ce trafic.

Ce commerce, malgré sa durée, n'a pas permis l'accumulation de capital « *accumulation primitive* » selon les termes de Marx qui aurait facilité le démarrage de la révolution industrielle ; tout au plus a-t-il permis la constitution de quelques dynasties marchandes opulentes, l'enrichissement de colons installés aux Amériques et le développement de quelques ports en diverses métropoles.

Pour l'Afrique les énormes traumatismes et les séquelles qui s'ensuivirent ont profondément marqué psychologiquement les descendants des esclaves. L'analyse des conséquences des prélèvements opérés d'une population essentiellement masculine montre que ceux-ci furent globalement bien surmontés. Les femmes étaient moins touchées que les hommes, leur capacité productrice est restée élevée dans une société où la polygamie était établie. « *La traite fut un désastre humain mais pas une catastrophe démographique* ».

Les causes du mouvement abolitionniste occidental de-

meurent controversées ; un long cheminement de la pensée, une évolution des mentalités conduisirent à ces moments où l'Angleterre en 1806, la France en 1818 abolirent officiellement la traite. Celle-ci ne se fit pas aussi rapidement qu'espéré mais les principes étaient posés. Abolir la traite n'était pas abolir l'esclavage qui interviendra plus tard. Lors de ce décalage chronologique la capture des Noirs n'avait pas cessé... alimentant une importante traite interne à l'Afrique car l'esclavage était une institution de grande importance, clairement intégré au sein des sociétés de l'Afrique noire précoloniale. Selon les recherches approfondies de l'historien Covesoy « *Il est bien possible que plus de 50 % de la population totale de l'Afrique noire ait été réduite en esclavage à la fin du XIX^e siècle* ». C'est en cette fin de siècle que commence réellement la colonisation de l'Afrique, avec elle, l'esclavage interne recule grandement, n'en déplaise à certains, pour qui le colonialisme fut le mal absolu ; il régresse sans jamais être totalement éradiqué car le concept d'abolition était totalement étranger aux sociétés africaines et musulmanes. L'auteur écrit, en note, « *N'oublions pas que la défense de l'esclavage par les littéralistes et leurs appels à re-légaliser l'institution deviennent de plus en plus importants depuis les années 1970 au Pakistan, en Arabie Saoudite, au Soudan et même en Mauritanie.* »

Crime contre l'humanité commis à responsabilité partagée. Chrétiens et musulmans ont acheté et revendu des hommes, leurs frères, devant le Dieu créateur de leur croyance. Des Africains ont troqué, capturé, vendu des millions de leurs frères de race et de sang. Les anathèmes à sens uniques, les dénonciations unilatérales n'y changent rien, c'est tout au plus vouloir s'exonérer à bon compte de la réalité d'une histoire. À chacun de reconnaître et d'assumer ses responsabilités.

Michel FONTAURELLE

■ Olivier Pétré-Grenouilleau - « *Les Traites négrières – essai d'Histoire globale* », Gallimard, prix franco : 33 €.

Jihad

Sur le terrorisme des islamistes radicaux (jihadistes), l'inflation des essais médiocres, des pamphlets esbroufeurs et des productions fantasmatiques à un effet décourageant sur le lecteur simplement soucieux de s'informer.

À ce citoyen en quête d'analyses générales et de renseignements précis sur les « fabriques » (1) jihadistes qui fonctionnent avec plus ou moins de succès et de moyens en de multiples points de la planète, nous conseillons de lire les contributions de spécialistes rassemblées par Jean-Luc Marret, chercheur à la *Fondation pour la Recherche stratégique* et professeur à Saint-Cyr.

On trouvera une mise au point sur le jihadisme au Maghreb, dont on ne parle plus guère, et d'utiles aperçus sur l'Afrique subsaharienne. L'examen attentif et prudent des liens entre les indépendantistes tchétchènes et le terrorisme islamique devrait calmer les ardeurs de quelques excités germanoprats qui louent la croisade antiterroriste de Bush tout en justifiant les opérations sanglantes des jihadistes dans le Caucase.

L'étude consacrée à la logistique du terrorisme jihadiste permet de prendre une juste mesure de l'ampleur du phénomène et des menaces existantes. L'examen des liens entre le jihadisme et la criminalité de droit commun, tiré de l'exemple français, achève de détruire - si besoin est - l'imaginaire romantique de purs soldats d'un idéal religieux.

Jacques BLANGY

(1) Jean-Luc Marret (sous la direction de) - « *Les fabriques du Jihad* », PUF, 2005, prix franco : 25 €.

Chassez le poncif !

Vous êtes accablés par la propagande sur le travail et sur l'entreprise ? Vous n'avez pas toujours le temps de chercher les justes répliques ? Jean Meilhaud vous propose un dictionnaire de la bêtise et des mensonges courants (1). À consulter sans modération !

Mais il faudrait très vite une édition de poche. Publié en grand format, l'ouvrage est d'une lecture agréable mais on ne peut pas toujours l'avoir avec soi. Or il serait bon d'y puiser à l'heure de la sieste au bureau, avant et après avoir écouté un expert pontifiant ou un présentateur de *TF1*, au feu rouge lorsque la radio de bord débite ses habituelles sornettes. À chaque mensonge, une réponse argumentée. À chaque slogan paresseux, un rappel cinglant.

Le catalogue des idées reçues est immense. Journaliste spécialisé dans l'observation économique, Jean Meilhaud a eu le courage de recenser, de classer et de décortiquer tout ce qu'on raconte dans les hautes classes sur le management, la mercatique, les nouvelles technologies : logorrhée pathologique et pathogène qui coule entre songe et mensonge, masquant les incompréhensions et les impuissances à l'aide de clichés et de métaphores niaises.

Tenez, il y a un truc qui fait sourire les royalistes, c'est l'utilisation du mot « roi » dans le verbiage managérial. En économie de marché, tout le monde est roi : le consommateur, le bébé couche-culotte, le client de l'entreprise, l'actionnaire d'icelle, l'argent... Bernique !

L'actionnaire, surtout petit, n'est pas roi puisque les banques ont toujours le dernier mot. Les consommateurs n'ont pas pris le pouvoir puisque leurs choix restent largement déterminés : on peut choisir telle banque plutôt que telle autre, mais la concurrence à l'intérieur du système s'inscrit dans des limites fixées par les banquiers. Et si l'argent est le roi de la fête, de récentes et cuisantes expériences en forme de krachs et de faillites brutales prouvent que ce « roi » est complètement fou.

L'apologie de l'entreprise, devenue « citoyenne » et pourvue d'une « éthique » ne vaut pas plus cher sur le marché des quatre vérités. La « culture d'entreprise » valorise moins l'entreprise qu'elle ne dévalorise la culture ; le patronat *sympa* gérant une entreprise *cool* licencie avec le sourire et souvent à la légère mais aussi brutalement que le patronat de combat ; la cupidité, la paresse et la lâcheté expliquent très classiquement la faillite d'immenses groupes censés incarner la modernité ; la « nouvelle économie » fut une farce gigantesque et sinistre ou certains ministres socialistes jouèrent, devant des journalistes de cour, le rôle de bouffons.

Ces illusions et ces scandales sont clairement expliqués au fil de pages où l'on trouve, aussi, à boire et à manger. La

légende de Coca Cola en prend un sacré coup, McDonald n'est pas l'horizon indépassable de la restauration de masse et, à l'heure de la mondialisation, c'est la pizza qui triomphe sur la planète tout en conservant sa nationalité d'origine.

Certaines affirmations de Jean Meilhaud sont discutables (quant aux services publics notamment) mais elles n'en sont pas moins stimulantes pour la réflexion. Il faut surtout éviter de prendre son ouvrage pour un simple dictionnaire iconoclaste... Cette dénonciation du discours dominant et de la bêtise experte s'inscrit dans un courant intellectuel naissant : celui de la critique par des journalistes et des économistes libéraux (2) de ce que nous appelons l'ultra-libéralisme. Ceux-ci se montrent intelligemment fidèles à une école déconsidérée par des voyous de passage sur les écrans de télévision et ils défendent avec de solides arguments un capitalisme industriel massacré par la gent financière.

Voici que paraissent, enfin, les tenants d'un authentique néo-libéralisme. Tant mieux ! Ils vont renouveler et stimuler le débat sur l'économie politique et rétablir les controverses nécessaires sur les choix de politique économique.

Yves LANDEVENNEC

(1) Jean Meilhaud, « *Faux ! Les grands mensonges sur le travail et l'entreprise* », Maxima-Laurent du Mesnil éditeur, 2005, prix franco : 21 €.

(2) Cf. Jean-Luc Gréau, *L'Avenir du capitalisme*, Gallimard/Le Débat, 2005, prix franco : 20 €, et la critique de Pascal Beaucher dans *Royaliste* n°859.

La loi de Dieu

Evoquer la loi de Dieu aujourd'hui c'est forcément parler au passé. Du moins si l'on se situe dans une modernité qui se veut laïque, c'est à dire émancipée de toute tutelle religieuse, et qui entend se fonder sur la notion kantienne d'autonomie. C'est l'individu qui se donne à lui-même sa propre loi, à l'encontre d'une loi qui lui serait imposée d'ailleurs ou sous l'emprise d'un tiers. En écrivant « une histoire philosophique » de l'Alliance entre Dieu et la législation des sociétés, Rémi Brague ne contredit nullement une telle opinion, même si ce qu'il énonce du judaïsme et de l'islam continue à poser problème (1). En effet, la notion de loi divine est centrale dans la tradition d'Israël, elle l'est à fortiori dans l'islam. Mais le fait qu'historiquement le peuple juif ait perdu son indépendance politique et son territoire l'a placé dans une situation singulière qui n'est pas celle des musulmans, lesquels n'ont cessé de vouloir réaliser une cité régie par la loi de Dieu. En dépit d'une volonté de modernisation, il apparaît que chez les plus réformateurs, la dimension religieuse ne peut être que concrétisée dans le régime civil.

Rémi Brague n'entend pas entrer dans les controverses actuelles sur l'intégration de l'islam dans la république ou dans l'Europe. Mais il fait beaucoup mieux en éclairant celles-ci par l'histoire, et plus particulièrement l'histoire des idées. Ainsi il prévient la tentation de certaines simplifications qui risquent de brouiller les termes du débat. La mise en perspective vient au devant des perplexités contemporaines afin d'aider à mieux comprendre. Comment en sommes-nous arrivés là, et en quoi les évolutions contemporaines sont en cohérence avec un passé plus problématique qu'on ne le croit. Au terme de son livre, l'auteur écrit sereinement cette proposition qui en fera sursauter plus d'un : « Nos sociétés, avec leur programme d'une loi sans divin, sont en fait rendues possibles en dernière analyse par l'expérience chrétienne d'un divin sans loi. [...] Les prétendus combats pour la laïcisation des institutions volent au secours d'une victoire acquise depuis des siècles et qui est d'ailleurs celle même du christianisme sous sa forme la plus officielle, celle de l'Église établissant elle-même la limite qui la sépare du domaine séculier. »

Pour admettre une telle proposition, il faut accomplir tout le parcours d'un ouvrage particulièrement riche en érudition. Rémi Brague est incollable sur la philosophie du Moyen Âge, dont il connaît tous les protagonistes, juifs, musulmans, chrétiens. Ayant également étudié les origines, notamment scripturaires, des trois monothéismes, il nous restitue, avec la plus grande rigueur leurs différentes trajectoires. C'est alors que le lecteur saisit à quel point il convient d'abandonner toutes les approximations sur les prétendues religions du Livre, ramenées à une unité trompeuse. Certes, ce n'est pas l'auteur de *Europe, la voie romaine* (2) qui se contredira à propos de ce qu'il appelle la secondarité du christianisme par rapport au judaïsme. L'un n'existe pas sans l'autre. Et on le redécouvre sans cesse mieux de nos jours. Mais cette parenté essentielle n'empêche pas le développement parallèle des traditions. Et c'est sur la notion de loi que la divergence est la plus sensible.

Lorsqu'un Emmanuel Levinas se permet une formule comme « aimer la loi plus que Dieu », il énonce certes un

paradoxe, compréhensible aux juifs pieux qui savent que Dieu est dans la Thora, mais inadmissible aux chrétiens qui depuis saint Paul ont appris à relativiser cette loi. Fustel de Coulanges observait justement : « le christianisme est la première religion qui n'ait pas prétendu que le droit dépendit d'elle. » Pour le judaïsme, tout, au contraire, dépend de la loi et de ses prescriptions. À fortiori, cela est vrai pour l'islam, mais dans un contexte tout différent. Mahomet offre cette particularité d'être à la fois prophète et roi. Et toute l'histoire vérifie que l'islam comme religion « peut ainsi se comprendre comme tendant à une formulation toujours plus pure d'un règne de la Loi, de ce que Louis Gardet a appelé une monarchie. » Un tel rêve avait quelque chose d'impossible. Il ne s'en est pas moins prolongé sous l'impératif d'une pratique régissant tous les domaines de la vie.

Pour Rémi Brague, c'est exactement l'inverse qui s'est produit pour le christianisme : « À l'inverse, en chrétienté, la séparation d'avec le divin de tout le genre du pratique a rendu possible la prise d'indépendance par rapport au divin des trois espèces de ce genre : éthique, économique et politique. » Une telle conviction habite notre philosophe depuis longtemps. Il n'est pas sûr du tout qu'il soit complètement suivi sur ce terrain par tous ses proches. Mais on lui accordera deux choses. La première concerne la primauté chrétienne du logos par rapport au nomos. Dans le christianisme, Dieu se révèle dans son secret trinitaire, alors que le Dieu du Sinaï fait le don de sa loi. La seconde concerne la question de la grâce, et donc des sacrements. Dieu accorde un viatique pour la route. Mais la route elle-même relève de l'intelligence pratique et autonome, selon ses différents domaines déjà énoncés, notamment l'éthique.

Nous n'avons fait ici que survoler un ouvrage qui tire sa force de son érudition. Cette dernière étant incontestable, le philosophe n'en est que plus à l'aise pour tirer une conclusion d'une remarquable densité.

Au fond, c'est surtout celle-ci que nous avons commentée, ne pouvant par définition condenser une information si riche. Rémi Brague pourrait bien être un nouveau Léo Strauss, aussi passionnant, aussi aigu, quoique d'une orientation divergente, marquée par la différence chrétienne. Peut-on présumer qu'il écrira un jour un autre livre qui serait le couronnement d'une trilogie ? Car *La Loi de Dieu* fait suite à *La sagesse du monde* (3), qui racontait l'évolution moderne vers l'acosmisme, c'est à dire la récusation de ce qui pour les anciens constituait un recours et un modèle, la nature. Un penseur comme Jürgen Habermas n'a-t-il pas défini la pensée rationnelle par l'émancipation des transcendances cosmique et religieuse ? Rémi Brague le confirme d'une certaine façon et ajoute une légitimation théologique. Reste à revenir sur cette éthique, comme domaine autonome. Dans l'âpreté des controverses contemporaines est-elle si certaine de sa pertinence ? Mais notre philosophe n'abandonne pas toute aide d'en haut. Il pense même qu'au-delà de l'idée de norme, la Révélation peut être « comme un modèle qui attire, comme une lumière qui guide ou comme une aide qui fait avancer. »

❏ (1) Rémi Brague - « *La Loi de Dieu, Histoire philosophique d'une alliance* », L'esprit de la cité, Gallimard, prix franco : 26 €.

❏ (2) Rémi Brague - « *Europe, la voie romaine* », Criterion 1992 (prix franco 17 €), réédité en Folio (prix franco 8 €) - Cf. critique dans *Royaliste* n° 580.

❏ (3) Rémi Brague - « *La sagesse du monde* », Fayard 1999 (prix franco 25 €), réédité en Livre de Poche essai (prix franco 9 €) - Cf. critique dans *Royaliste* n° 740.

par Gérard Leclerc



Norwid

Du soin extrême de la personne du Roi

Norwid a pris, sa vie durant, la vie à bras le corps ; il quitte la Pologne mettant ses pas dans ceux de Marie Kalergis qui se contente d'accueillir le poète ; mêlé à l'émigration polonaise il court l'Europe, tête de l'Angleterre, vit aux États-Unis dans une extrême misère, revient en France où il est abrité à l'hospice Saint-Casimir jusqu'à sa mort. L'œuvre de Norwid contraste singulièrement avec le romantisme : son œuvre se heurte et parfois se brise contre la réalité en dégageant de brefs éclats d'une beauté surprenante, elle ne détruit pas le monde mais en révèle « poésie et bonté, ces deux, là ces deux seules ». Blessé par la vie il répond avec des accents rimbaldis : « hélas !... n'y a-t-il plus de place en ce monde pour l'innocence ? ». Chopin, qu'il a longuement fréquenté, lui inspire un de ses plus beaux textes : « Il savait ramasser les fleurs des champs sans en faire tomber la rosée ni le duvet le plus léger... ».

Esprit encyclopédique, il révèle par sa démarche poétique même, un fonds chrétien présent mais obscur dans les événements, dans la nature, dans les choses. Moderne, il l'est par son cosmopolitisme : « les chrétiens acceptent toute civilisation et ne sont finalement satisfaits d'aucune ». Tardivement reconnu à l'étranger, Norwid fait aujourd'hui l'objet de cette édition à laquelle une vingtaine de grands poètes français du vingtième siècle ont travaillé avec Christophe Jezewski.

François DENOËL

■ Cyprian Norwid, « *Vademecum* », traduit du polonais et édité par Christophe Jezewski, Les éditions Noir sur blanc, 2004, 320 p., prix franco : 25 €.

Très étudié ne signifie jamais trop en Histoire. Depuis bien des années, l'étude de la vie à la Cour des rois de France a fait l'objet de bien des études. Pendant longtemps, l'essentiel des ouvrages proposés ne s'intéressait qu'à l'aspect le plus événementiel des choses, sans jamais se pencher sur les éléments de la vie quotidienne dans ses aspects les plus pragmatiques.

Il y a quelques années de cela, nous nous étions fait l'écho d'un ouvrage qui décrivait par le menu l'organisation de la vie à Versailles au temps de Louis XIV (1). Le livre *balayant* brillamment l'entière du sujet ne faisait qu'évoquer et décrire le statut et le rôle des valets de chambre du roi en les replaçant dans l'édifice général de l'organisation matérielle de la monarchie.

S'il est peut être vrai « qu'il n'y a pas de grand homme pour son valet de chambre », le rôle central de ces derniers méritait bien une étude exhaustive. Voici quelques mois, paraissait aux éditions Perrin *Les valets de chambre de Louis XIV*, volumineuse et passionnante étude de Mathieu Da Vinha, préfacé par le grand historien Yves-Marie Bercé (2).

Voilà qui devrait ravir les amateurs de détails et de recherches bien faites. Tout au long de ces quelques 500 pages, Mathieu Da Vinha n'a rien laissé dans l'ombre pour nous permettre de comprendre la réalité de la vie à Versailles. Cette fonction était plus que d'importance, n'oublions pas que la domestication de la noblesse par le Roi-Soleil peut s'entendre dans toutes les acceptions du terme. Il n'est pas un grand seigneur de bon lignage qui ne se soit battu pour l'honneur de tenir la bougie au grand coucher du Roi. Il va

sans dire que l'acception péjorative qu'a pris le terme de valet depuis quelques décennies n'avait pas cours à l'époque.

L'organisation de ce corps, doté d'un statut strict permet de bien comprendre la réalité des rapports sociaux à l'époque moderne. Au-delà du strict soin de la personne matérielle du souverain, le statut s'étendait à une foule de métiers fort différents, allant du tapissier au peintre de la Cour. Il y avait des valets de chambres de tous ordres, s'occupant de la garde robe, du chauffage, des vêtements, de la nourriture aussi, Beaumarchais débuta à la cour en accompagnant les plats de Louis XV l'épée au côté.

Pour ne prendre que le seul exemple des valets de chambre les plus proches du roi, les noms de beaucoup d'entre eux, tels ceux de Beringhen, Bontemps, de La Porte et de du Bois, auteurs de Mémoires très lus en leur temps, sont passés à la postérité. La proximité immédiate du pouvoir, souvent pendant de très longues années, plus de 25 ans pour neuf d'entre eux, jusqu'à cinquante pour certains, leur fit acquérir un pouvoir et des influences loin d'être négligeables. Hommes du Maître, ils étaient autant redoutés que jaloués et courtisés. Chaque strate de la société d'ancien régime connaissait cette fonction et ce qui valait à la Cour valait pour

le reste de la société, à tel point que la fidélité supposée excessive des domestiques, leur interdit même de voter pour désigner les représentants aux États Généraux de 1789 tant on craignait un vote biaisé.

Les souverains, depuis Henri IV, ont longtemps tenté d'attribuer la noblesse à leurs valets qui ne l'étaient déjà, des édits furent pris dont le Parlement refusa toujours d'enregistrer les textes tels quels. Louis XIV obtint gain de cause en calquant l'anoblissement prodigué par ces charges sur celui des charges anoblissantes exigeant vingt années ou la mort en service. Le statut de valet de chambre n'empêcha pas certains d'entre eux de posséder une autre charge, telle celle de Conseiller-Secrétaire du Roi. Certains les collectionnaient d'ailleurs avec un élan confinant à la rapacité. Il faut bien noter que contrairement à ce que l'on serait tenté de croire, les gages directs versés par le Roi n'étaient pas des plus élevés. Cela n'empêcha pas pour autant la plupart d'entre eux de se constituer des fortunes rondellettes, voire impressionnantes.

Dans cette histoire sociale, rien ne manque, nous pouvons suivre avec le maximum de détails le cheminement de ces personnages marquants, de leur univers de naissance à la position et la situation sociale qu'ils légueront à leur postérité.

Pascal BEAUCHER

■ (1) Roland Jousselin - « *Au couvert du Roi* » - Ed. Christian - prix franco : 19 € - Cf. *Royaliste* n° 716.

■ (2) Mathieu Da Vinha - « *Les valets de chambre de Louis XIV* », préfacé par Yves-Marie Bercé, éd. Perrin, prix franco : 25 €.

Souscription

Il n'est de paucité inguérissable...

Eh oui ! J'ai été très sérieusement inquiet il y a quinze jours et je vous ai fait part de cette inquiétude à la fois par le biais du journal, par lettre et par courriel. Et que s'est-il passé ? La très belle liste de souscripteurs que nous publions ci-dessous est l'illustration du sursaut mobilisateur dont sont capables nos amis. Oui, l'existence et le développement de *Royaliste* importent à beaucoup et nombreux sont ceux qui, répondant à mon appel, ont remis la main à l'escarcelle, parfois d'une manière très généreuse.

Nous ne sommes pas encore totalement tirés d'affaire (d'autant que le lâchage de notre système informatique n'avait pas été inclus dans nos prévisions...) mais c'est tout de même en très bonne voie.

C'est donc vers si ceux qui n'ont pas encore participé à notre effort collectif que je me tourne. Je leur demande tout simplement d'apporter un petit complément financier à leur abonnement. Cela n'est peut-être pas grand-chose mais cela sera suffisant pour que nous atteignions notre objectif et que *Royaliste*, après notre période d'interruption estivale, reprenne sa parution normale.

Yvan AUMONT

11^e liste de souscripteurs

Frédéric Aimard 1000 € - David Arnaud 50 € - Gilles Ascaride 30 € - Maurice Asta-Richard 20 € - Raoul Audebert 50 € - Pierre Beauvais 20 € - Loïc de Bentzmann 500 € - P.-Y. B. (Hauts de Seine) 100 € - Olivier Bruneau 20 € - Jean-Philippe Chauvin 35 € - Yves Danancier 36 € - O.D. (Ile-de-France) 60 € - Bernard Deladrière 100 € - Marc Desaubiaux 50 € - Bruno Diaz 30 € - Bernard Dufour 50 € - Armelle Fincato 10 € - François Gerlotto 133 € - Jean Grimaldi d'Esdra 300 € - André Gallière 40 € - Luc de Goustine 50 € - Jean-Marie Gurvil 20 € - Martin Hybler 100 € - Philippe Jeannenot 22 € - Jérémie Kalman 10 € - Pierre-Paul Lacas 30 € - Gilles Pégourier 20 € - Jean-Yves Lignel 50 € - Jean-Baptiste Margantin 16 € - Jacques de Monneron 150 € - Stéphane Retzmanick 150 € - François Tanné 150 € - Marcel Veyrenc 50 € - Anne-Marie Vilesy 100 € - Benoit Wollseifen 50 € -

Total de cette liste : 3 602 €

Total précédent : 9 569,91 €

Total général : 13 171,91 €

Communiquer avec la N.A.R.

- ✓ Adresse postale : 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris
- ✓ Adresse électronique : NouAcRoyal@aol.com
- ✓ Site internet : <http://www.narinfo.fr.st> (Informations et actualités)
- ✓ Téléphone/répondeur : 01.42.97.42.57
- ✓ Télécopie : 01.42.96.05.53
- ✓ Règlements à l'ordre de : **Royaliste - CCP 18.104.06.N Paris**

A NOS ABONNÉS

Comme tous les ans, *Royaliste* suspendra sa parution mi-juillet. Le dernier numéro à paraître (n°864) sera daté du 11 juillet. Il s'agira, comme d'habitude, d'un numéro "spécial vacances" de 16 pages, spécialement conçues pour faire connaître *Royaliste*.

Nous incitons vivement nos lecteurs à nous passer commande de quelques exemplaires afin de pouvoir le diffuser dans leur entourage. Nous avons établi pour cela un tarif particulièrement avantageux : 5 ex. : 8 € - 10 ex. 12 € - 20 ex. 18 €.

Pour le même tarif nous pouvons nous charger d'expédier des exemplaires aux listes de personnes dont vous nous communiquerez les adresses.

RELIURES

Nous mettons à la disposition des lecteurs qui désirent conserver leur collection du journal, une très belle reliure pleine toile bleue frappée d'une fleur de lys et avec inscription « *Royaliste* » dorée.

➤ Cette reliure permet de contenir 52 numéros du journal. Elle est vendue au prix de 15 € franco.

➤ Nous disposons aussi d'anciens numéros du journal pour compléter les collections (prix franco : 2,60 € pièce).

➤ Vendus aussi par année complète (46 € franco) de 1977 à 2002 (sauf 1979).

ÉPINGLETTES

Nous proposons différents modèles d'épinglettes (pin's) vendues au prix de 7 € pièce (franco de port).

➤ Buste de Louis XVI (vieil or ou vieil argent) - 23 mm de haut.

➤ Buste de Marie-Antoinette (vieil or ou vieil argent) - 23 mm de haut.

➤ Fleur de lys (dorée ou vieil or ou vieil argent) - 17 mm de haut.

➤ Fleur de lys dorée 13 mm de haut.

➤ Double coeur vendéen (vieil or, doré ou argenté) - 24 mm.

➤ Armoiries de Jeanne d'Arc (émail or et argent sur fond bleu) - 16 mm de haut.

➤ Blason de France (trois fleurs de lys or sur émail bleu) - 10 mm de haut.

➤ Grandes Armes de France (émail bleu sur fond blanc) - 18 mm de haut.

➤ Armes de France avec devise Montjoye St Denis (émail bleu et or sur fond blanc) - 12 mm de haut.

➤ Insigne de l'association des Amis de la Maison de France (fleur de lys dorée sur hexagone bleu) - 20 mm de haut.

➤ Coeur chouan (émail rouge sur fond blanc) - 15 mm de haut.

➤ Guidon des armées vendéennes - 18 mm de haut.

➤ Sacré coeur sur drapeau royal (émail rouge sur fond blanc fleurdelysé) - 11 mm de haut

Demande de documentation

Si ce journal vous a intéressé, si vous désirez avoir plus de renseignements sur nos idées, nos activités, les livres et brochures que nous publions, remplissez le bulletin ci-dessous **sans engagement de votre part**.

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Profession :

Adresse :

Adresse électronique :

désire recevoir, **sans engagement de ma part**, une documentation sur le mouvement royaliste. Bulletin à renvoyer à :

« *Royaliste* », 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris

Déni de démocratie

Du déni de réalité (1) il était logique que les oligarques en viennent au déni de démocratie.

La chose s'est faite, de manière très officielle, après la première réunion du Conseil européen réuni à Bruxelles. Peu après minuit, les présidents respectifs du Conseil européen (M. Juncker) de la Commission européenne (M. Barroso) et du Parlement européen ont tenu une conférence de presse portant sur les décisions qui venaient d'être prises quant à la ratification du « traité constitutionnel ».

Les propos tenus par ces messieurs pendant près d'une heure (2) sont hallucinants. Le communiqué officiel qui résume et édulcore les déclarations des trois personnalités précitées est en lui-même inquiétant : « *Nous estimons tous que le traité constitutionnel donne la bonne réponse à de nombreuses questions que les Européens se posent. Nous estimons donc que le processus de ratification doit continuer. Il n'y aura pas de meilleur traité, et donc il ne saurait y avoir, ne fût-ce que la perspective d'une renégociation.* »

Certes, le Conseil européen a tenu compte du rejet du texte par les électeurs français et hollandais mais ces deux référendums sont interprétés comme l'expression de « questions », d'« interrogations » et de « peurs » dont il faut tenir compte en allongeant les délais de ratification par les autres pays et en ouvrant dans l'ensemble de l'Union européenne un vaste débat.

Les commentaires donnés par M. Juncker permettent de préciser l'analyse faite à Bruxelles. Pour le Conseil européen, les

opposants au traité n'ont pas compris la « Constitution » car les critiques qu'ils formulaient trouvaient leur réponse dans la « Constitution » elle-même. Le président du Conseil européen a ajouté que les Français et les Hollandais qui ont voté Non s'opposaient à l'Europe existante et non à l'Europe selon sa future « Constitution » ! Et M. Barroso a conclu que les Français avaient voté « *contre le contexte, et pas contre le texte* », ce qui semble vouloir dire que



nous avons sanctionné le président de la République – sans pour autant rejeter le traité.

Puisque le traité donne la « bonne réponse », puisque deux peuples ont répondu Non pour de mauvaises raisons ou parce qu'ils visaient autre chose, le Conseil européen a officiellement ouvert une « période de réflexion » qui sera marquée par un « débat mobilisateur » au cours duquel la Commission est appelée à jouer un « rôle particulier ».

Complexé par la démonstration qui vient d'être faite de ma profonde bêtise – celle de la majorité des Français qui a voté Non – j'ose pourtant écrire que nous allons être soumis à une intense

opération de propagande destinée à éclairer des masses dont Valéry Giscard d'Estaing a fustigé l'imbécillité et l'incompétence dans une sévère admonestation que *Le Monde* (15 juin) a eu la bonté de nous donner à lire à la veille du Conseil européen.

Dans la nuit du 16 juin, les journalistes présents à la conférence de presse n'ont pas songé à demander au président du Conseil européen si les peuples français et hollandais seraient appelés à voter une seconde fois, comme naguère les Irlandais, afin d'apporter enfin la bonne réponse au traité qui est par définition la bonne réponse. Mais telle est bien l'intention des oligarques, puisqu'ils ont décidé que le débat aurait lieu dans les pays qui préparent un référendum comme dans ceux qui ont rejeté le traité.

Cela signifie que les référendums français et hollandais sont considérés comme des sondages d'opinion en grandeur nature, non comme des décisions de peuples souverains.

Nous sommes confrontés à de purs idéologues qui pensent détenir la vérité et qui veulent nous la faire admettre – sans voir que nous avons massivement rejeté l'ensemble du traité, parce qu'il contenait la vérité de l'ultra-libéralisme.

Nous sommes confrontés à des oligarques mis en échec et qui choisissent la voie autoritaire – la seule qui leur permet de ne pas voir que le rejet du traité est celui de leur classe et de leurs intérêts de classe.

Le déni de démocratie de l'oligarchie, accompagné par un durcissement des mesures antisociales, nous conduit à un choc frontal. Il sera violent.

Bertrand RENOUVIN

(1) cf. l'éditorial de *Royaliste* n°862 « Ils n'ont rien compris ».

(2) Diffusion en direct sur « i-télévision ».